

**PROCES-VERBAL - version anonymisée**  
**du CONSEIL D'ECOLE de l'école élémentaire**  
**de Valloire-sur-Cisse**  
**19 octobre 2021**

**Étaient présents à la réunion :**

Qualité / fonction	Nombre
Représentants des parents d'élèves de l'école.	4
Mme la maire déléguée de Chouzy/Cisse (en charge des affaires scolaires à la mairie de Valloire/Cisse).	1
Enseignants de l'école élémentaire de Valloire/Cisse.	4

**Décisions :**

**Point n°2: Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 8 octobre 2021.**

Les dix parents d'élèves candidats de la liste APECC sont élus : 5 titulaires et 5 suppléants. Le taux de participation est de 43% (taux de 38% en octobre 2020).

Est voté à l'unanimité le principe d'un vote uniquement par correspondance lors des élections d'octobre 2022.

**Point n°3 : Constat des effectifs et répartition dans les cinq classes.**

A la date du 19 octobre, l'école compte 115 élèves : 24 CP, 22 CE1, 24 CE2, 24 CM1 et 21 CM2.

<i>Classe</i>	<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>
<i>CP</i>	23				
<i>CE1</i>		23			
<i>CE2</i>			24		
<i>CM1</i>				24	
<i>CM2</i>					21
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>21</b>

L'effectif annoncé en fin d'année scolaire 2020/2021 était de 117 élèves. La différence s'explique par des départs supérieurs aux arrivées pendant l'été.

Actuellement, 16 élèves sont scolarisés en GS à l'école maternelle.

**Point n°4 : Vote du règlement intérieur de l'école élémentaire de Valloire-sur-Cisse.**

Un règlement (identique à celui de l'année scolaire 2020/2021) est proposé. Ce texte et la *Charte de la laïcité* ont été adressés par voie électronique avant la réunion pour que chaque membre puisse en prendre connaissance. Le règlement est fondé sur le règlement départemental type (version 2015). Le règlement est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'école.

Il sera mis en ligne sur le site Internet de l'école ; pour les familles n'ayant pas accès à Internet, une version papier du règlement sera donnée sur simple demande.

Un « accusé de lecture », à signer par chaque parent, est soumis aux familles des élèves afin de savoir s'ils ont bien pris connaissance du règlement et de la *Charte de la laïcité*.

**Point n°5 : Informations relatives à la sécurité de l'école (Exercices d'évacuation et PPMS).**

Un exercice d'évacuation « incendie » a été effectué le 1er octobre 2021. Au moins un autre exercice sera effectué au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Un exercice de mise en sûreté aura lieu avant le 19 novembre (au niveau départemental) pour tester le PPMS AI (Plan Particulier de Mise en Sûreté – Attentat Intrusion) de l'école. Une information de Mme la Directrice académique de Loir-et-Cher a été transmise aux familles via le cahier de liaison des élèves (aîné(e)s de chaque fratrie). Cet exercice avait pour but de vérifier la bonne transmission de l'information (Cas d'une alerte extérieure à l'école). Une fiche d'observation sera transmise à l'agent de prévention de la circonscription de Blois V et à la mairie après l'exercice.

Un exercice relatif au PPMS RM (Risque Majeur) sera effectué début 2022.

Le but de ces exercices est de faire acquérir progressivement aux élèves une culture du risque.

**Point n°6: Présentation du R.A.S.E.D de secteur (Ecole élémentaire de Veuzain-sur-Loire).**

Le RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté) de secteur a pour école de rattachement l'école élémentaire de Veuzain/Loire. Il est composé d'une psychologue de l'éducation nationale et d'un enseignant spécialisé à dominante pédagogique. Il n'y a pas d'enseignant(e) spécialisé(e) chargé(e) de l'aide rééducative au sein de ce RASED.

Le RASED est sollicité par les enseignants puis un accompagnement ou/et un bilan des élèves concernés peut être réalisé(s), notamment avec la psychologue après un rendez-vous et l'accord de l'ensemble des responsables légaux. Dans tous les cas, les familles sont ensuite informées du travail effectué avec les élèves. Des demandes ont été effectuées à ce stade de l'année scolaire.

A noter aussi que la psychologue de l'éducation nationale peut venir observer un ou plusieurs élèves en classe, et que l'enseignant spécialisé a apporté une aide à la passation de certains exercices des évaluations nationales en ce début d'année scolaire. La psychologue peut aussi effectuer un bilan dans le cadre d'une orientation adaptée en fin de CM2.

A noter cette année scolaire la création d'un « pôle ressources » qui a pour but d'étudier la situation d'élèves qui présentent des difficultés pour lesquelles la réponse apportée par le RASED de secteur apparaît insuffisante ou inadaptée.

**Point n°7 : Protocole et cadre de fonctionnement relatifs à l'épidémie de Covid-19.**

Est présenté le protocole et le cadre de fonctionnement transmis aux écoles fin août (et aux parents d'élèves début septembre). L'année scolaire a commencé avec le niveau d'alerte n°2 ; le niveau est passé au niveau 1 le 4 octobre. Le cadre de fonctionnement précise pour chaque niveau les modalités d'accueil, le protocole sanitaire, les dispositions relatives à l'enseignement des activités physiques et sportives et le protocole de suivi des cas positifs et des cas contacts. Ce niveau est susceptible d'évoluer au cours de l'année scolaire. Il précise aussi que le zonage dans la cour de récréation est maintenu.

Parallèlement, il a été demandé aux familles une autorisation de test salivaire auprès des élèves pour anticiper un besoin éventuel.

Mme la maire précise aussi que les séparateurs en plexiglas restent à ce jour disposés sur les tables du restaurant scolaire.

**Point n°8 : Présentation des projets de classe pour l'année scolaire 2021/2022.**

- Ecole :
  - Une intervention en éducation musicale est effectuée tous les jeudis, pour les élèves des cinq classes.
  - Les élèves de CE1 et CM2 se rendent actuellement à la piscine *Ag'l'eau* de Blois les lundis après-midis jusqu'au 6 décembre inclus, et ceux des classes de CE2 et CM1 iront ensuite (de mi-décembre 2021 à mi-mars 2022). A noter que certains élèves ne sont pas allés à la piscine dans le cadre scolaire depuis l'année scolaire 2018/2019.

- CP.
  - Cycle gymnastique de 6 séances en novembre / décembre 2021 avec un intervenant de l'ASJO.
  - Projet USEP « classe vélo » (du 9 au 13 mai 2022) ; il s'agit d'un apprentissage du « savoir rouler à vélo ». Le cycle dure quatre 1/2 journées par classe. Des ateliers sont proposés par l'USEP et les enseignantes de CP et CE1.
  - La classe de CP est inscrite au salon de littérature jeunesse de St-Gervais-la-Forêt.
  - Actuellement, l'enseignante de la classe est en contact avec le *CDPNE* pour des animations « nature » (en cours d'organisation).
  
- CE1.
  - Projet USEP « classe vélo » (du 9 au 13 mai 2022) ; il s'agit d'un apprentissage du « savoir rouler à vélo ». Le cycle dure quatre 1/2 journées par classe. Des ateliers sont proposés par l'USEP et les enseignantes de CP et CE1.
  - La classe de CE1 est inscrite au salon de littérature jeunesse de St-Gervais-la-Forêt (19/11 : lecture d'un auteur-conteur à la bibliothèque Abbé Grégoire de Blois ; travail en classe en amont)
  - Projet avec le *CDPNE* : travail sur le thème de la forêt (Lieu de vie, l'évolution à travers les saisons).
  
- CE2.
  - Cycle gymnastique de 6 séances en novembre / décembre 2021 avec un intervenant de l'ASJO.
  - Projet en cours avec l'*École d'art* de Blois (6 jours ; 2 jours / semaine pendant trois semaines en octobre 2021 ; thème général du projet regroupant une vingtaine d'écoles : les réserves des musées. Production d'œuvres sur le thème de l'emballage. Une exposition aura lieu lors de la nuit des musées au château de Blois en mai 2022. Ce projet artistique est financé par *Agglopolys*.
  - Projet en cours de réflexion avec l'*Observatoire Loire* de Blois ou Saint-Dyé-sur-Loire (Printemps 2022).
  
- CM1.
  - Cycle gymnastique de 6 séances en novembre / décembre 2021 avec un intervenant de l'ASJO.
  - Projet « Histoire & sciences » avec le château de Blois : ateliers le 14/01 et 17/05/2022 (Architecture du château, emblèmes et blasons, « se mettre dans la peau de François 1er »).
  - 01/03/2022 : atelier sur le régime alimentaire de la chouette (*Musée d'histoire naturelle* de Blois)
  - 18/03/2022 : « Des pierres pour un château » ; atelier sur l'étude des pierres avec le *Musée d'histoire naturelle* de Blois.
  - Journée au *CDER* le 1er avril 2022 novembre (Thème : le cycliste).
  
- CM2.
  - Intervention de M. le professeur d'allemand au collège de Veuzain/Loire, pour une initiation (à partir de 5 octobre) à raison d'une séance de 45 minutes une semaine sur deux.
  - Pièce de théâtre « Histoire(s) de France » à Blois le 7 octobre 2021.
  - Permis Internet en partenariat avec la gendarmerie nationale (Novembre 2021).
  - Intervention d'une animatrice de l'*Observatoire Loire* de Blois sur le thème de la prévention des risques liés aux crues de la Loire, le 6 janvier 2022.
  - Journée au *CDER* le 17 mai 2022 novembre (Thème : le cycliste).

Il est rappelé que la réalisation de certaines actions présentées ci-dessus dépend de l'évolution de la situation sanitaire.

#### Point n°9 : Bilan financier de la coopérative scolaire.

Bilan des comptes de la coopérative scolaire pour l'exercice 2020/2021 :

- Dépenses : 3 477,23 €
- Recettes : 2 504,13 €
- Résultat de l'exercice 2019/2020 : - 973,10 €
- Solde au 31/08/2021 : + 7 343,49 €

Les comptes, vérifiés par l'OCCE du Loir-et-Cher, sont consultables à l'école sur demande.

Le directeur remercie au nom de l'équipe enseignante l'APECC pour le don effectué en octobre 2021 suite à la brocante organisée le 10 octobre.

Il est aussi précisé que certains transports, pour la classe de CM2 à Blois le 7 octobre par exemple, sont financés par la municipalité de Valloire-sur-Cisse.

**Point n°10: Questions des représentants des parents d'élèves.**

Les questions n'ont pu être communiquées avant la réunion.

Deux questions sont posées par les représentants de parents d'élèves : la première sur l'organisation éventuelle d'une classe de mer, classe verte, de sorties et l'organisation d'une fête d'école commune à l'école maternelle et l'école élémentaire. La seconde sur la question de l'organisation de séances d'éducation sexuelle à l'école suite au retour d'une élève rapportant des « jeux » ne respectant pas la notion de consentement et mettant en jeu des comportements sexués.

a) Pour la première question, il est rappelé que l'organisation d'une classe transplantée ou de sorties dépend de la volonté de chaque enseignant et renvoie sur le point n°8 de ce compte-rendu.

Quant à l'organisation d'une fête d'école commune, elle n'est pas prévue. Pour l'école élémentaire, une représentation des chants travaillés avec l'intervenant est envisagée fin juin.

Mme la présidente de l'APECC, représentante des parents d'élèves, rappelle les difficultés pour organiser la dernière fête de l'école maternelle ; elle propose de mettre en place un groupe de travail regroupant les parents volontaires pour s'investir dans l'organisation d'une fête de l'école maternelle afin d'évaluer en amont la mobilisation des parents d'élèves.

b) A ce jour, à par cette question posée par un(e) parent d'élève, l'équipe enseignante n'a pas eu connaissance de ces « jeux » (Exemple donné : forcer un(e) camarade à embrasser sur la bouche un(e) autre camarade). Il est expliqué qu'il n'y a pas d'éducation sexuelle à l'école. La reproduction est abordée en sciences en cycle 3. Une intervention de l'infirmière de secteur sur le thème du respect du corps de l'autre et des relations filles/garçons peut être sollicitée.

**Point n°11: Questions diverses.**

- La très bonne qualité des repas du restaurant scolaire est évoquée.
- Dans le cadre du plan de relance, l'école élémentaire va se voir doter de matériel informatique neuf.
- Des travaux pour créer de nouveaux sanitaires sont prévus ; ils ne débuteront que lorsque tous les matériaux nécessaires seront livrés.

*Prochaine réunion du Conseil d'école : mars 2022*